



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 22 MARS 2021

N°2021-10

L'an deux mille vingt-un et le lundi vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 15/03/2021

Date d’Affichage : 15/03/2021

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absentes excusées : Mme Nathalie FILLATRE, donne son pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Noëlla ROBIN, donne son pouvoir à Mme Christelle FROMENTEAU,

Secrétaire : Mme Valérie BRISSAUD,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Affectation des Résultats de l'exercice 2019 du Budget Principal de la Commune.

Après avoir approuvé les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs de l'exercice 2020 du Budget Principal de la Commune, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat proposé comme suit :

- affectation de l'excédent de fonctionnement de 287 420,50 € au financement de l'investissement pour un montant de 100 998,47 €.

Cette somme sera imputée à l'article 1068 du Budget Primitif 2021, section d'investissement - recettes.

- affectation de la différence, soit 186 422,03 €, à l'article 002 du Budget Primitif 2021, section fonctionnement – recettes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés

- **APPROUVE** l'affectation du résultat comme indiqué ci-dessus.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 22 mars 2021



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20210322-D2021_10-DE
Regu le 23/03/2021